





FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE Union fédérale des médecins, ingénieurs, cadres et techniciens 263, rue de Paris - case 538 93515 Montreuil Cedex Tél.: 01 55 82 87 57

Mail: ufmict@sante.cgt.fr

Options n° 652 du 23 décembre 2019

SOMMAIRE

Page 2-3 : Cadres formateurs : évolution ou involution ? Page 4 : Préparation du 12^{eme} Congrès de l'UFMICT

Des choix cornéliens pour les formateurs des professionnel.le.s de santé

LES COOPÉRATIONS ENTRE

PROFESSIONNEL.LE.S

DE SANTÉ. MAINTENANT

FORTEMENT ENCOURAGÉES

PAR LA LOI, VONT PERMETTRE

DES TRANSFERTS D'ACTES

TECHNIQUES EN CASCADE

D'UN PROFESSIONNEL À UN

AUTRE ET DU PLUS QUALIFIÉ

AU MOINS QUALIFIÉ.

es contre-réformes et lois destructrices du service public veulent détourner les professionnel.le.s de leurs missions. Les budgets en constante diminution amènent les directions à gérer le matériel, les médicaments, le personnel et même les patients à flux tendu, comme dans l'industrie, façon lean management. Mais voilà, la maladie, l'angoisse, la détresse sociale ne se planifient pas.

objectifs affichés du gouvernement dans ces différentes contre-réformes et lois sont d'imposer une culture commune aux professions de santé, décloisonner les cursus, créer une porosité dans les parcours de formation, faciliter les réorientations en fonction des besoins du marché. Bref, permettre une mobilité entre formation et activité professionnelle, entre les établissements de formation et les autres pays. L'exercice partiel des professions à la pratique avancée, « gadget » du moment qui engage un

processus de déréglementation des qualifications (ambition du ministère en 2024 d'avoir formé 2 400 IPA / 660 000 Infirmier.e.s en soins généraux) s'accompagne d'un transfert d'actes et de responsabilités.

L'exemple parfait: les coopérations entre professionnel. le.s de santé, maintenant fortement encouragées par la loi, vont permettre des transferts d'actes techniques en cascade d'un professionnel à un autre et du plus qualifié au moins qualifié.

Les cadres formateurs voient leur quotidien transformé par les choix de politique de formation. La loi ORE de 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a introduit les blocs de compétences qui réduisent le contenu des formations à une mosaïque de parcelles.

L'universitarisation a bouleversé la formation. A terme ce sera un transfert de financement des régions aux universités. Qu'adviendra-t-il des cadres formateurs ? Si la CGT revendique que les étudiant.e.s soient formé.e.s par leurs pairs, qu'adviendra-t-il des cadres formateurs actuels qui n'ont pas de formation universitaire ? Si toutefois ils étaient intégrés dans le corps des enseignants-chercheurs, comment envisager cette équivalence alors

que les plus anciens ne sont pas tous titulaires d'un diplôme master (dans le nouveau contenu formation cadres, il est envisagé de leur attribuer des fonctions particulières), qu'aucun d'entre eux ne peut faire valoir de thèse de doctorat qui valide sa capacité à faire de la recherche et encore moins une habilitation à accompagner les étudiants thésards dans leur recherche. Cette perspective est un parcours semé d'embûches qui éloigne de l'idée d'être formé par ses pairs. A moins qu'il s'agisse pour le gouvernement de diminuer l'exigence universitaire

actuellement pratiquée avec la généralisation du master qui se poursuivrait également en doctorat et dans toute la recherche ensuite ?

Nous avons devant nous un immense champ de réflexions mais aussi des impératifs d'urgences, car les élu.e.s CGT doivent prendre position dans les instances ou dans les chambres patronales avec la décentralisation des budgets de formation initiale des professions du sanitaire vers les régions.

Annick PICARD, infirmière AP-HP,
Animatrice du collectif des infirmier.e.s de l'UFMICT-CGT,
Gilles Metais, psychologue,
Membres de la CE et du bureau UFMICT-CGT.

□Cadres de santé formateurs : *involution ou évolution ?*

La réforme des études infirmières a profondément modifié les orientations pédagogiques des IFSI. Les compétences attendues des cadres formateurs-trices, alliant la pédagogie réflexive, l'expertise numérique, la certification ISO 9001, les territoires de soins partagés, sont les clefs de voûte d'un renouveau pour ces professionnel.le.s atypiques.

universitarisation a bouleversé les méthodologies d'enseignement de façon structurelle, organisationnelle, et surtout insufflé un air nouveau au sein des hôpitaux.

Les étudiant.e.s sont devenu.e.s des « adeptes » des analyses, de la recherche, mais lorsqu'elles et ils sont en stage, les voici plongé.e.s dans le monde concret des soins. La dichotomie est trop forte, certain.e.s y perdent pied.

Les cadres des IFSI, IFAS, IFAP découvrent encore et toujours ce programme constitué de blocs de compétences, de cours magistraux pour partie dispensés par la fac, des crédits

ECTS qui valident les unités d'enseignement (U.E). Et surtout ses failles.

Se rajoutent, au fil de l'eau, de nouvelles organisations versus Éducation Nationale, CROUS, Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), conseil de vie sociale, délégué.e.s élu.e.s parmi les étudiant.e.s.

Le programme impose de fait une double tutelle, celle de la Santé Action Sociale et celle de l'Education Nationale.



En ce sens, pour avoir exercé en milieu carcéral (Ministère de la Justice), pratiquer quotidien au cette double tutelle est à la fois contraignant et motivant: ouvrir le champ de ses connaissances et compétences, comprendre lesdifférentesstructurations de chaque tutelle, pour ne pas se laisser happer dans un tourbillon d'incertitudes quant au devenir des cadres paramédicaux santé formateurs.

Croqués par la mise en place des infirmiers-ères en Pratique Avancée (IPA), même si cela n'est pas annoncé officiellement, et par les enseignants chercheurs et conférenciers universitaires qui voient d'un mauvais œil arriver sur leur territoire des cadres de santé master 2, ils sont devenus des rivaux potentiellement très compétents.

Pour les cadres formateurs, la reconnaissance universitaire est ardue, dépendront-ils-elles totalement de l'Éducation Nationale, ou des deux tutelles ? Quelle option choisir sur un programme qui date de 1995 ? Devons-nous accélérer le changement avant de disparaître totalement pour être remplacés par des managers formatés ?



Le dilemme : être soignant.e et conserver les valeurs humaines, ou devenir enseignant-chercheur, rédiger des thèses, des recherches en sciences infirmières loin du terrain?

Le débat est tout autant vaste que restreint : l'exemple de Diplôme Universitaire en Sciences Infirmières (DUSI) le prouve.

Le DUSI n'est pas un master, ni un doctorat,

c'est l'entre-deux Licence Master. Cela reste un diplôme universitaire en sciences infirmières qui ne bénéficiera que peu ou prou d'une reconnaissance monnaie en sonnante et trébuchante. mieux un assemblage virtuel de petites primes. Pour autant, cette «avancée» au sein du monde universitaire marque le passage quasi complet des études paramédicales sur l'Éducation Nationale.

Le cadre de soins lui, confronté au plan « ma santé 2022» entre dans l'ère des projets de soins, de territoires et de management

d'équipe plus que parcellaires. De plus en plus éloigné.e de son rôle de cadre de proximité, censé.e être proche des équipes, gérant au quotidien les absences, la multiplicité des réunions, il-elle se retrouve au bord du gouffre...

Pendant de nombreuses années, le cadre formateur ne s'inscrivait que très peu dans les programmes et les dispositifs institués. Selon P. Perrenoud⁽¹⁾, il entre dans le «savoir construire»

des accords collectifs, du «savoir analyser» les phénomènes organisationnels, jouer avec les règles et les contraintes.

Le rapprochement des cadres formateurs et des cadres de soins est inévitable pour mettre en place à bas coût les axes du plan «ma santé 2022», les vecteurs communs étant les étudiant.e.s (Stages, IFSI) et l'universitarisation.

Il s'agit donc là de développer et formaliser les parcours de soins patients, de soutenir la

gestion des risques, de favoriser le développement de la recherche infirmière en soins, et d'adapter les pratiques innovantes. Mais également de re-tricoter le lien entre les CH, les instituts de formation et tous les autres partenaires des territoires.

Le grand écart est fait. Gymnastique volontaire ou imposée par les projets gouvernementaux ? La CGT ne se pose plus la question, elle est convaincue de la nécessité de la réappropriation du travail par chacun.e⁽²⁾.

Marie-Ange MILLOCHAU Cadre de santé formateur-trice CH de Rambouillet Membre de la CE et du bureau UFMICT-CGT.

1. Philippe Perrenoud, sociologue. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Former des enseignants professionnels. Editions De Boeck. Parution: 30/08/2012 2. Manuel de survie au management, UFMICT Services Publics: https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/ufict/article/manuel-de-survie-au-management-un-outil-cree-pour-vous-par-lufict





Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Technicien.ne.s

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la C

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom:			ent I	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		# / A \ \ T /		_ ~
	Ville :			
F-mail ·				4

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57



Le congrès de l'Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens aura lieu du lundi 28 janvier à 14h00 au vendredi 31 janvier 2020 à 12h00.

Il s'agit de renouveler la Commission Executive qui siègera pour un mandat de 3 ans. Dans le Bulletin Fédéral n°12 du 18 novembre 2019 (http://www.sante.cgt.fr/Bulletin-Federal-no-12-du-18-novembre-2019) vous trouverez les fiches de :

- Mandatement du/de la délégué.e (p. 6)
- Mise a disposition de candidature à la Commission Exécutive de l'UFMICT (p.7)
- → Propositions d'amendements au document d'orientation (p.10)

Pour ces 3 documents, La date limite de retour (initialement portée au 15 décembre 2019) est repoussée au 10 janvier 2020.

N'oubliez pas de les retourner dûment complétés au secrétariat de l'Ufmict :

> par mail: ufmict@sante.cgt.fr

ou par courrier: UFMICT Santé Action Sociale – Case 538 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil CEDEX

Dans l'attente de nous retrouver nombreuses et nombreux pour notre 12^e congrès, nous vous souhaitons de très heureuses fêtes de fin d'année!

